



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°168/2021 du Conseil communautaire Séance du 13 décembre 2021

Date d'envoi de la convocation = 7 décembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 58
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Michel CEGIELKI, Catherine CHANTRY, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Michel COULLOMB, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE, Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jacques BERTOLINI à Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Philippe PAQUIER à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Olivier ROBELET à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Michel CEGIELSKI

Absents : Pascale BORDES, Fred MAHLER, Corine MARTIN

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Approbation du Programme Opérationnel 2021 dans le cadre du Contrat territorial Occitanie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-JUIN/09 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

Vu la délibération du 07 décembre 2018 en Commission Permanente de la Région Occitanie approuvant le Contrat Territorial 2018-2021 avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Vu la délibération n°160.2018 du 17 décembre 2018 de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien approuvant le Contrat Territorial 2018-2021 avec la Région Occitanie,

Considérant que la Région Occitanie a engagé une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux dénommés « Contrat Territorial » ont pour vocation la mise en cohérence entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, voire départementales.

Ce contrat territorial Occitanie avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, porte sur des projets structurants regroupés autour de trois grands enjeux partagés, qui font l'objet, chaque année, de **programmes opérationnels**. Ainsi pour l'année 2021 ;

- L'enjeu du rayonnement territorial, l'attractivité et le développement économique regroupe 2 opérations pour un montant total d'investissement de près de 91 k€.

- L'enjeu de l'ouverture, le bien-vivre et la protection de l'environnement et des personnes regroupe 9 opérations pour un montant total d'investissement de près de 2,2 M€.

- L'enjeu de la solidarité, l'accueil et les services à la population regroupe 10 opérations pour un montant total d'investissements pour près de 1,8 M€.

Considérant que le comité de pilotage s'est réuni le 5 novembre dernier et a validé le contenu du programme opérationnel 2021.

Considérant que la question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 25 novembre 2021.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- **De valider** le Programme Opérationnel du Contrat Territorial d'Objectifs 2021 ci-annexé,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré à Chusclan, le 13 décembre 2021.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **20 DEC. 2021**

